

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_56
id. 2417

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS ET SOCIO-ÉDUCATIFS**

La politique départementale en matière d'investissement des équipements sportifs et socio-éducatifs soutient la réalisation des équipements pour les EPCI, les communes et les associations. Pour mémoire, les critères d'attribution des subventions sont détaillés en annexe I.

I - PROPOSITIONS POUR 2016

Pour 2016, Monsieur le Président propose de poursuivre la politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs sur la base des critères financiers d'éligibilité fixés par le guide des aides Départementales aux communes et EPCI.

A ce titre, Monsieur le Président soumet en annexe II, de la présente délibération, la programmation 2016 des opérations enregistrées à ce jour et subventionnables au cours de l'exercice.

S'agissant de dossiers qui relèvent de la politique des **Contrats Régionaux Uniques**, Monsieur le Président précise qu'ils font l'objet d'une instruction spécifique.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs présentée ci-dessus, ainsi que la programmation des opérations figurant en annexe ;
- Adopte comme suit les autorisations de programme et ratifie l'inscription des crédits de paiement détaillés ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX EPCI ET AUX COMMUNES.....591 413 €
avec une autorisation de programme 2016 de 760 000 €
(Article 204142 – Sous-Fonction 32)

Total des crédits de paiement 2016 : 591 413 €

- au titre des AP antérieures 441 413 €
- **au titre de l'AP 2016** **150 000 €**

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS.....43 328 €
avec une autorisation de programme 2016 de 17 559 €
(Article 20422 – Sous-Fonction 32)

Total des crédits de paiement 2016 : 43 328 €

- au titre des AP antérieures 35 769 €
- **au titre de l'AP 2016** **7 559 €**

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COMMUNES.....20 993 €
avec une autorisation de programme 2016 égale aux crédits de paiement 2016,
soit 20 993 €.
(Article 204142 – Sous-Fonction 32)

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC